

Conférence | 17 mars 2021 | Cahier de propositions

Synthèse des recommandations



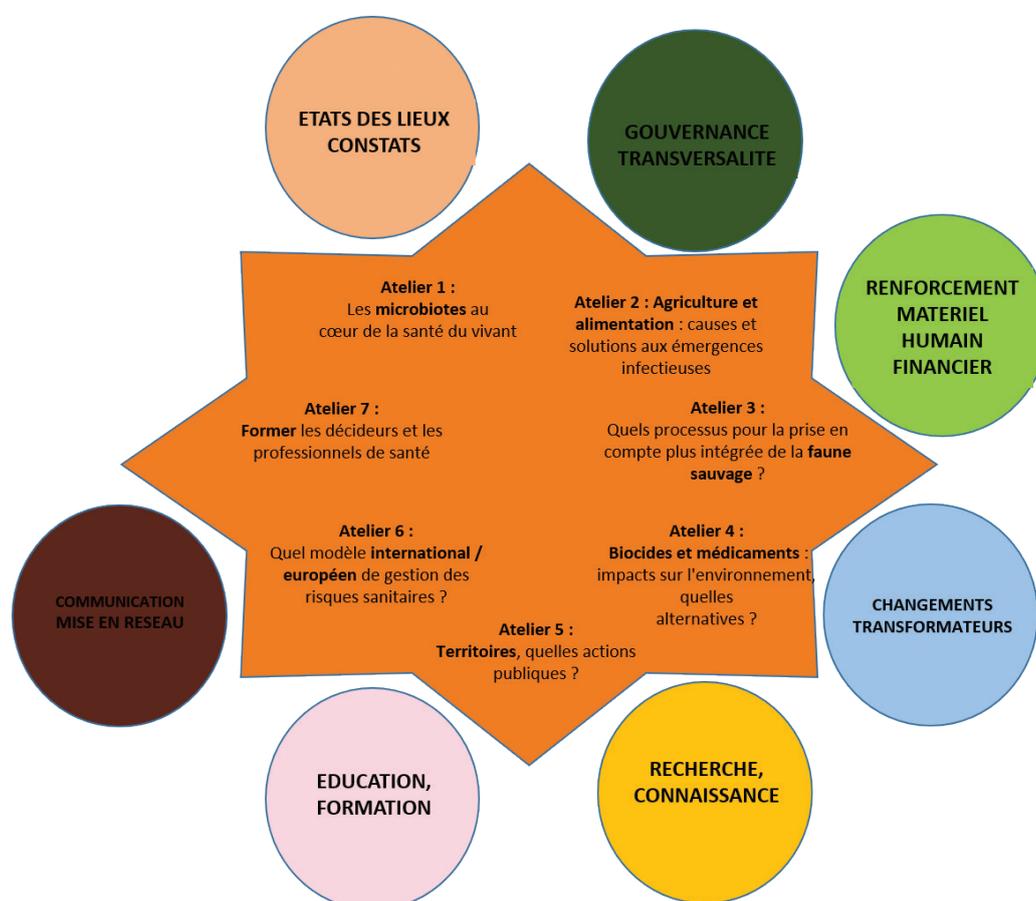
L'Être humain est un être vivant.

Donc,
la santé humaine,
la santé animale,
la santé végétale et
le fonctionnement
des écosystèmes
sont uns et (re)liés.

Sommaire

- **Les propositions** p.06
- A. État des lieux et constats p.06
- B. Gouvernance et transversalité p.07
- C. Renforcement matériel, humain et financier (dont coût de la non action) p.08
- D. Changements transformateurs p.09
- E. Recherche et connaissance p.11
- F. Formation et éducation p.12
- G. Communication et mise en réseau p.14

Vision globale des propositions et des recommandations des ateliers



Le 17 mars 2021, jour anniversaire du premier confinement décidé par le Gouvernement français dans le cadre de la pandémie liée à la Covid-19, cinq organisations ont organisé avec VetAgro Sup (Marcy-l'Etoile, Rhône) la **conférence nationale « Une seule santé : en pratique ? »** placée sous le parrainage de la ministre de la Transition Écologique et du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Cette conférence a bénéficié d'une **préparation intense, pendant trois mois début 2021, dans le cadre de sept ateliers thématiques (microbiotes, biocides, faune sauvage, agriculture / alimentation, territoires, formation, international)** ayant permis des échanges riches entre chercheurs de plusieurs disciplines (médecine, médecine vétérinaire, écologie, agronomie, etc.), hauts fonctionnaires et représentants d'établissements publics (ANSES, OFB, agences régionales de santé...), élus et fonctionnaires territoriaux, acteurs de la société civile, etc.... Ces travaux ont permis de présenter le 17 mars un grand nombre de recommandations en matière de politiques publiques, tant internationales, que locales et surtout nationales.

Ces recommandations, après les interventions de haut niveau en plénière, notamment de représentants d'organisations internationales (OMS, OIE), du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, de la secrétaire d'État à la biodiversité, d'un ancien ministre de la santé, de la députée, présidente du GSE, de directeurs et directrices d'administration centrale et d'établissements publics, de scientifiques, furent la base d'une déclaration finale, dont le présent cahier constitue une synthèse.

Vu les différents engagements internationaux de la France, dont son initiative avec l'Allemagne, pour renforcer l'approche « Une seule santé », en élargissant au PNUE le cercle initial des organisations internationales mobilisées (FAO, OIE et OMS) et en permettant la mise en place d'un conseil international d'experts à haut niveau « Une seule santé » et au regard des nombreux rapports, dont celui de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES en anglais), en particulier celui d'octobre 2020¹ sur les liens entre la dégradation de la nature et l'augmentation des risques de pandémie, qui indique que l'émergence de la Covid-19 « a été entièrement déterminée par les activités humaines » et que « nous avons la capacité croissante de prévenir les pandémies (et que) nous devons, en plus de la réaction, nous concentrer sur la prévention) ;

Vu les enjeux majeurs des liens entre santé et environnement, qu'il s'agisse des dimensions de la santé déterminées par des facteurs environnementaux

ou des impacts négatifs des activités anthropiques sur les écosystèmes et leur biodiversité, et qui intègrent l'approche « Une seule santé » ;

Vu les préoccupations croissantes de nos concitoyens et le coût très élevé de l'inaction dans le domaine santé-environnement, qui représentera un fardeau de plus en plus lourd pour les générations futures si nous repoussons les échéances pour agir dans le domaine de la prévention ;

Vu l'**interdépendance de la santé humaine avec la santé des animaux, la santé des plantes, le fonctionnement des écosystèmes et le climat**, qui conduit à la nécessité d'une approche élargie et globale **du concept « Une seule santé »** fondée sur une interdisciplinarité scientifique permettant de comprendre selon les mots d'Erik Orsenna « L'Unité de la vie »², notre santé dépendant de la vitalité des écosystèmes et de leur biodiversité ;

Vu que les mêmes facteurs anthropiques ont des effets globaux défavorables à la biodiversité, au climat et à la santé ;

Vu les travaux du groupe santé environnement (GSE), préparatoires au projet de 4^e plan national santé environnement (PNSE 4), le récent rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale, la récente résolution du conseil économique, social et environnemental « pour une politique publique nationale de santé environnementale au cœur des territoires », et le rapport d'information de deux sénateurs, reconnaissant que **la santé environnement doit devenir une priorité pour le XXI^e siècle ;**

Vu qu'il n'existe pas de transposition législative pour que **le droit constitutionnel de « vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »** puisse bénéficier effectivement aux populations - les seules mentions légales relevant encore de l'hygiène et de la salubrité publique, notion remontant au XIX^e siècle ;

Vu la verticalité de la gouvernance et le cloisonnement des thématiques réparties entre les ministères et en plans « silos », sans traduction opérationnelle suffisante dans les bassins de vie où sévissent les facteurs de risques ;

Vu le caractère intégrateur de cette approche « Une seule santé » qui, en lien avec l'approche santé-environnement, permet d'agir de façon préventive dans la conduite des politiques publiques et l'aménagement des territoires et que cela nécessite une formation adaptée dans nombre de disciplines.

1. Échapper à l'« ère des pandémies » : https://ipbes.net/sites/default/files/2020-11/20201029%20Media%20Release%20IPBES%20Pandemics%20Workshop%20Report%20FR_Final.pdf

2. <https://www.carenews.com/fr/news/covid-19-l-unite-du-vivant-d-erik-orsenna-president-d-iagf>

3. Terme international utilisé par l'IPBES : <https://ipbes.net/>

Nous, organisateurs de la conférence « Une seule santé : en pratique ? », nous adressons, au Gouvernement, aux parlementaires, aux élus locaux, les recommandations suivantes.

En proposant dans le présent cahier des évolutions législatives, réglementaires, de pratiques, en un mot de politiques publiques en matière de :

- état des lieux / constats ;
- gouvernance / transversalité ;
- renforcement matériel, humain et financier (dont coût de la non action) ;
- changements transformateurs ;
- recherche et connaissance³ ;
- formation (notamment dans le cadre du nouvel institut de service public) et éducation ;
- communication / mise en réseau ;

Nous appelons à **une stratégie nationale**, mais aussi européenne et internationale, « **une seule santé** », se traduisant par des politiques publiques ambitieuses, avec des effets dès que possible dans nos territoires, pour la population et les écosystèmes.

Nous demandons également que soient mis en place rapidement **des lieux de gouvernance interministérielle et de réflexion / concertation interdisciplinaire**, afin de poursuivre l'avancée des connaissances, sur le lien entre la santé et la biodiversité, qui est notre assurance vie, ainsi que l'enrichissement des propositions d'actions et leur mise en œuvre concrète, dans une démarche de cohérence des politiques publiques.



Pierre SOUVET
Président de l'Association
Santé Environnement France



Arnaud SCHWARTZ
Président de la Fédération
France Nature Environnement



Denis COUVET
Président de la Fondation
pour la recherche sur
la biodiversité



Jean-Yves GAUCHOT
Président de la Fédération des
Syndicats Vétérinaires de France



Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS
Président de l'Association
Humanité et Biodiversité

Les propositions

A. État des lieux et constats

Ce domaine a pour ambition de regrouper les actions qui permettent de comprendre quelle est la situation actuelle et d'évaluer les impacts des activités humaines sur la santé et la biodiversité.

Les actions proposées relèvent soit des évaluations ex-ante ou ex-post, soit du développement d'outils et d'indicateurs pour l'évaluation.

Actions proposées dans le domaine *État des lieux et constats*

| | | |
|---|---|---|
|  | 1. Evaluation ex-post | |
| | Améliorer l'évaluation des produits et des pratiques agricoles (balance bénéfice-risque) | Atelier 2 : Agriculture et alimentation : causes et solutions aux émergences infectieuses |
| | Gérer, c'est évaluer les impacts des plans de lutte et des actions qui en découlent : Dès 2022 → Évaluer des plans, actions et programmes en regard d'enjeux hiérarchisés de santé et de biodiversité et rendre prescriptives réglementaires les recommandations correspondantes. | Atelier 3 : Quels processus pour la prise en compte plus intégrée de la faune sauvage ? |
| | Mettre en place un dispositif de surveillance de l'utilisation des biocides. | Atelier 4 : Biocides et médicaments : impacts sur l'environnement, quelles alternatives ? |
| | Suivre un modèle de gestion de projet avec ses objectifs quantifiables et vérifiables , ses indicateurs et un processus pragmatique de suivi et d'évaluation des résultats | Atelier 6 : Quel modèle international / européen de gestion des risques sanitaires ? |
| | Plan Territorial d'actions Santé Environnement « une seule santé » au niveau des intercommunalités adapté en fonction d'un Diagnostic Local Santé Environnement pour une gouvernance locale en concertation avec les professionnels concernés | Atelier 5 : Territoires , quelles actions publiques ? |
| 2. Développer des outils d'évaluation | | |
| Elaborer des outils et indicateurs d'impacts , passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats, proposer des alternatives techniques | Atelier 2 : Agriculture et alimentation : causes et solutions aux émergences infectieuses | |
| Développer un outil d'évaluation de la qualité des services environnementaux avec l'appui du PNUE, en lien avec les outils déjà existants | Atelier 6 : Quel modèle international / européen de gestion des risques sanitaires ? | |

Il s'agit ici de concourir à prendre en compte les enjeux santé et biodiversité dans les évaluations de toute nature (évaluations des pratiques, évaluations des politiques publiques, études d'impacts des projets, plans et programmes, autorisations de mise sur le marché des produits).

Il convient également de renforcer les évaluations déjà réalisées et l'efficacité des outils disponibles pour réaliser cette évaluation.

Ces actions permettront de renforcer le suivi des impacts sur la biodiversité et sur la santé (ex : biocides, pesticides, plastiques, déforestation, homogénéisation des paysages).

Il conviendrait dans ces constats de mettre en évidence les liens représentant des synergies et des compromis importants entre différents secteurs et différents objectifs, par exemple, santé et bien-être des populations, production de denrées alimentaires, atténuation du changement climatique, production d'énergie, préservation de la biodiversité. Cette vision holistique des possibilités et limites de l'utilisation par les humains des ressources ou de l'espace permettrait de garantir un bon fonctionnement des écosystèmes et des services que nous en retirons au nombre desquels : la fourniture de ressources, le stockage du carbone, la santé humaine.

La démarche d'évaluation pourrait, à terme, conduire à ce que chaque activité affiche en toute transparence :

« Qui en bénéficie ? » / « Qui en subit les impacts ? » / « Qui paye les externalités négatives ». Par exemple, pour un pesticide autorisé, il faudrait estimer d'une part les gains de productivité découlant de son usage, la répartition des bénéfices financiers induits tout au long de la chaîne de valeur et d'autre part, à partir du tonnage déversé dans l'environnement, l'impact climatique induit par leur production et leur épandage, la quantification de la perte de biodiversité et de services écosystémiques associés (insectes, oiseaux, biodiversité des sols, des eaux), le nombre de malades humains potentiels ainsi que les dépenses de santé et de restauration (par exemple dépollution des sols et de l'eau) et d'adaptation associées.

Au niveau des territoires, chaque bassin de vie établirait ainsi un Diagnostic Local Santé Environnement comportant des indicateurs en santé environnement (« l'exposome ») ; sur l'état des dommages éventuels portés aux écosystèmes et à la biodiversité ; des indicateurs démographiques, socio-économiques et sur l'état sanitaire de la population ; afin de mettre en œuvre un « Plan territorial santé environnement » (PTSE) adapté selon une priorisation des actions à mener.

Cette approche permettrait aussi de compléter et de renforcer les données et registres épidémiologiques.

B. Gouvernance et transversalité

L'objectif est d'améliorer la gouvernance transversale pour mieux travailler ensemble et casser les silos, soit de façon globale (gouvernance une seule santé), soit de façon spécifique (gouvernance dédiée à la gestion des biocides par exemple).

Actions proposées dans le domaine **Gouvernance et transversalité**

GOUVERNANCE
TRANSVERSALITE

1. Transversalité, interdisciplinarité aux niveaux national, européen et international

Confier la gouvernance internationale à un groupe d'acteurs et d'experts **issus de disciplines et de milieux variés**, afin de favoriser la **transdisciplinarité, l'intersectorialité**, le travail en **réseau** et le **'travailler-ensemble'**

Mettre en place les conditions d'une gouvernance interministérielle santé-agriculture-écologie pour (i) le pilotage budgétaire, (ii) l'évaluation des politiques publiques et (iii) leur conception.

Construire une gouvernance biocide et la promouvoir à l'échelon européen et international.

Gouvernance interministérielle : Coordination de tous les ministères concernés, démarches et recherches pluridisciplinaires transversales : renforcer la synergie des organismes concernés au sein d'un groupement d'intérêt scientifique dédié S.E (ANSES, CNRS, INRAE, CIRAD, ANR, FRB, INERIS ...), plans opérationnels décloisonnés : pour plus d'efficacité et simplifier l'approche administrative, applicables par des territoires dotés de nouvelles compétences

Déclouonner les instances nationales et territoriales : dès 2021 élargir la composition des instances actuelles nationales et locales (HCSP, CNOPSAV, CROPSAV, CDCFS...) pour couvrir les champs des «trois santés» et garantir un véritable fonctionnement interministériel, puis financer une **plateforme permanente de collaboration interministérielle** dotée d'une feuille de route opérationnelle pour informer, animer avec dynamisme, mutualiser les ressources sur des projets de santé-biodiversité

2. Prendre en compte les enjeux santé et biodiversité dans toutes les politiques

Intégrer davantage les déclinaisons du concept « One Health » en matière de **commerce international**.

Promouvoir des comités territoriaux « une seule santé » ; Organiser un portage infra-régional des politiques incitatives du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Promouvoir une approche de type « une seule santé » lors de la **conception des dispositifs** ayant vocation à prévenir ou gérer l'émergence des **émergences infectieuses**.

Atelier 6 : Quel modèle **international / européen** de gestion des risques sanitaires ?

Atelier 2 : **Agriculture et alimentation** : causes et solutions aux **émergences infectieuses**

Atelier 4 : **Biocides et médicaments** : impacts sur l'environnement, quelles alternatives ?

Atelier 5 : **Territoires**, quelles actions publiques ?

Atelier 3 : Quels processus pour la prise en compte plus intégrée de la **faune sauvage** ?

Atelier 6 : Quel modèle **international / européen** de gestion des risques sanitaires ?

Atelier 2 : **Agriculture et alimentation** : causes et solutions aux **émergences infectieuses**

Atelier 2 : **Agriculture et alimentation** : causes et solutions aux **émergences infectieuses**

Les recommandations préconisent d'imposer des lieux de rencontre et de dialogue pour la coordination des actions, via des instances dédiées, des plateformes, des réseaux, d'instaurer ces collaborations aux trois niveaux : international, national, territorial et d'imposer la prise en compte des enjeux santé-biodiversité dans tous les processus de l'action publique et privée.

C'est ici que nous avons le plus de recommandations opérationnelles et structurées, quoiqu'il manque sans doute quelques recommandations relatives à l'action privée : gouvernance des grandes entreprises, cadrage du lobbying (qui devrait être interdit par exemple si des impacts trop importants sur la santé ou la biodiversité étaient identifiés).

Ces propositions sous-tendent plusieurs évolutions de la gouvernance pour qu'elle soit plus efficace et génératrice de changement. Par exemple, la gouvernance pourrait être plus :

- intégrative, en éliminant l'incohérence des politiques ;
- inclusive, par la promotion de mécanismes qui permettent la participation des divers groupes d'acteurs ou parties prenantes ;
- informée, c'est à dire toujours basée sur des connaissances légitimes et crédibles ;
- adaptative, c'est à dire une gouvernance qui intègre sa propre évaluation et sa propre "correction" ou évolution pour être plus efficace.

Elle doit aussi s'intéresser aux impacts importés. Au

niveau international : la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et celle sur la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) pourraient par exemple intégrer les effets de ces impacts à distance dans leurs processus d'évaluation et de révision. Les auteurs responsables de ces impacts pourraient être identifiés et tenus responsables des effets négatifs (par exemple, en fournissant un paiement ou une compensation). Au niveau national, les politiques commerciales pourraient être revues pour décourager les échanges qui entraînent impacts trop négatifs et restreindre les importations de produits dont la production entraîne d'importants dommages environnementaux (même si le pays exportateur a des normes de protection environnementale très faibles).

La gouvernance doit donc sortir d'une logique de "gestion" pour passer à une logique d'actions précoces, c'est à dire de prévention, pour faire face aux menaces émergentes, favoriser la résilience et l'adaptation. Elle doit s'appuyer sur le principe de précaution et l'intérêt commun (ou du plus grand nombre), comme seuls guides de l'action publique.

C. Renforcement matériel, humain et financier (dont coût de la non action)

Sans moyens, les intentions vertueuses ne seront pas déclinées en actions. Ce domaine est donc très important pour l'efficacité des actions ; or, c'est celui qui porte le plus petit nombre d'actions, ce qui est paradoxal, car c'est *a contrario* un des domaines d'intervention les plus cités dans les recommandations produites dans le cadre des travaux de synthèse scientifiques.

Actions proposées dans le domaine **Renforcement matériel, humain et financier**



1. Accroître les soutiens

Accroître les ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition pour assurer la mise en œuvre opérationnelle et la déclinaison du concept « One Health » de l'échelon local à l'échelon international.

Financer la prévention dès 2022-2023 : donner un % fixe des fonds affectés à la gestion des crises sanitaires dans les budgets opérationnels de programme

Assurer la réactivité dès 2021 : préparer les crises sanitaires en améliorant le maillage régional / local des expertises faune / flore sauvages en lien avec la santé

Dans le cadre d'un schéma régional de prévention une seule santé, financer le pilotage de la territorialisation santé environnement des collectivités par les contrats de plan et de relance de la transition écologique (CPER et CRTE) et par les ARS, ayant intégré la santé globale.

2. Conditionner les soutiens

Conditionner l'octroi d'une part des financements étatiques aux pratiques ayant des co-bénéfices santé et biodiversité.

Atelier 6 : Quel modèle international / européen de gestion des risques sanitaires ?

Atelier 3 : Quels processus pour la prise en compte plus intégrée de la faune sauvage ?

Atelier 3 : Quels processus pour la prise en compte plus intégrée de la faune sauvage ?

Atelier 5 : Territoires, quelles actions publiques ?

Atelier 2 : Agriculture et alimentation : causes et solutions aux émergences infectieuses

Ce domaine concerne à la fois le soutien renforcé des actions vertueuses, la suppression des aides néfastes et la mise en place de pénalités pour les actions à impacts négatifs. Aujourd'hui, par exemple, un grand nombre d'incitations et de subventions encouragent l'emploi et la production, mais ont des impacts involontaires à grande échelle sur la biodiversité, les services écosystémiques et la santé humaine. Outre les effets négatifs directs sur les écosystèmes, ces incitations et subventions faussent les signaux du marché pour stimuler la production, certaines subventions favorisent la surproduction qui peut alimenter la surconsommation et entraîner un cercle vicieux.

Ce renforcement financier, matériel et humain est aussi à la base de la mise en place des stratégies de prévention, qui sont pour l'instant le parent pauvre des actions sanitaires.

Nous pouvons souligner l'importance des incitations économiques, pour que les acteurs ou les citoyens soient incités à changer leurs pratiques (par exemple la réduction des subventions pour les produits d'origine animale et l'augmentation de celles pour les aliments d'origine végétale) et de l'importance du contrôle de la mise en œuvre des réglementations (qui ne peut se faire sans moyens humains).

Il convient aussi d'insister sur l'importance de l'action privée comme complément de l'action publique : l'ampleur des transformations et des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs mondiaux n'est pas possible par la seule action des gouvernements. Ces incitations publiques à l'action privée peuvent

prendre la forme de soutien direct à une entreprise ou à un projet, d'un soutien indirect par le biais de fonds ou d'obligations à impact vert ou social. Par exemple, au niveau national les politiques visant à soutenir les efforts des agriculteurs vers des pratiques agroécologiques sont essentielles, car sans elles, ils ne seront pas en mesure d'effectuer une transition aussi rapide ou efficace. Ces questions n'ont pas été abordées par les ateliers, ni la modification des règles comptables pour inclure le capital naturel en tant que classe d'actifs, facilitent les investissements à long terme dans les services écosystémiques.



D. Changements transformateurs

Les changements transformateurs sont des changements dans les comportements, les pratiques, la législation ou les visions du monde et les notions de bonne qualité de vie qui, par leur ampleur ou leur capacité d'adhésion des différents pans de la société, permettent le renversement des tendances mortifères. L'IPBES identifie également les principaux points de levier (lieu, instance ou groupes d'acteurs par lesquels de petits changements peuvent générer des changements plus importants aux niveaux supérieurs ou chez d'autres instances / acteurs) et les "leviers" du changement qui sont des interventions essentielles en matière de gestion et de gouvernance, sans lesquelles une transformation réussie ne serait pas possible.

Actions proposées dans le domaine *Changements transformateurs*



1. Faire évoluer les pratiques, favoriser les alternatives

Relocaliser la production agricole en s'appuyant sur des systèmes alimentaires territorialisés (ceintures périurbaines, auroles nourricières etc.) pour développer l'offre en produits soutenables et locaux, apporter une aide aux collectivités territoriales pour accélérer la transition écologique.

Atelier 2 : Agriculture et alimentation : causes et solutions aux émergences infectieuses

Remplacer les désinfectants et les détergents tout venant par des détergents éco labellisés et réduire leur utilisation.

Atelier 4 : Biocides et médicaments : impacts sur l'environnement, quelles alternatives ?

Rééquilibrer notre alimentation : équilibrer l'apport protéines animales et protéines végétales en quantité et qualité, introduire la relocalisation de la production de protéines végétales pour l'alimentation humaine dans le plan protéines

Atelier 2 : Agriculture et alimentation : causes et solutions aux émergences infectieuses

Bien se nourrir pour préserver l'équilibre de notre microbiote intestinal : renforcer les apports en fibres alimentaires et préserver les apports en microorganismes vivants à activité probiotique.

Atelier 1 : Les microbiotes au cœur de la santé du vivant

Renforcer la résilience des élevages en agissant sur les facteurs de fragilité (revenus, biosécurité, densité des élevages, génétique, alimentation, biocides, pollutions air / sol / eau, santé environnementale, dérégulation climatique, bien-être des animaux et des éleveurs), en améliorant la résistance sanitaire des animaux et en adaptant les systèmes d'élevage pour évoluer vers une agriculture écologiquement intensive

Atelier 2 : Agriculture et alimentation : causes et solutions aux émergences infectieuses

2. Faire évoluer la réglementation

Encadrer l'utilisation des biocides.

Atelier 4 : Biocides et médicaments : impacts sur l'environnement, quelles alternatives ?

Mettre en place des mesures législatives et réglementaires sur la territorialisation de la santé environnement –une seule santé : des territoires dotés des compétences, reconnues, nécessaires à la mise en œuvre des politiques de santé environnement, un toilettage des codes de santé publique, de l'environnement, de l'urbanisme et des collectivités territoriales

Atelier 5 : Territoires, quelles actions publiques ?

Les actions identifiées dans les ateliers n'abordent que partiellement les aspects liés aux changements de comportements (uniquement via les régimes alimentaires = mais c'est néanmoins majeur) et pas du tout l'aspect changement dans les visions (quel futur voulons-nous pour nos enfants ?).

Dans ce dernier cas, il faudrait aborder la question des modes de consommation qui sont un moteur fondamental des pressions sur la biodiversité, notamment via le changement d'usage des sols, l'exploitation de la biomasse et des flux de matières, la pollution, le changement climatique et les espèces exotiques envahissantes.

Selon l'IPBES, l'évolution des modes de consommation est l'un des éléments les plus importants des scénarios utilisés pour atteindre les objectifs de développement durable, incluant le domaine de la santé. Plus précisément, Stehfest *et al.* (2009) ont montré que quatre scénarios de variantes alimentaires, impliquant tous une réduction de la consommation de viande, entraînaient une diminution du changement d'affectation des sols et une réduction des émissions et de la demande énergétique.

Ces changements doivent être les actions correctives des dérives du système actuel qui amènent à une dégradation progressive de la qualité de vie (par exemple l'encadrement de l'usage des biocides ou la transition alimentaire). Certains changements doivent être engagés très vite et doivent bénéficier d'un suivi de leur mise en œuvre.

La question des technologies à effets négatifs ou ambivalents n'a pas été abordée. Nous pouvons rappeler que les options et alternatives aux technologies non durables ou moins durables contribuent à promouvoir les innovations et à stimuler de nouvelles opportunités économiques tout en réduisant les risques d'effets irréversibles sur les systèmes écologiques. Ces nouvelles technologies doivent également faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi pour veiller à ce que les améliorations techniques et l'efficacité qui en résultent ne stimulent pas l'augmentation de nouveaux types de consommation de biens ou de services non durables

La question des déchets n'a pas été abordée, alors qu'elle peut être clé dans la réduction de la demande par une meilleure utilisation des produits achetés : la recommandation habituellement citée est ici la

responsabilité élargie des producteurs qui pourrait être encore étendue à des produits aujourd'hui non ciblés en France. De même, le rôle central de la publicité et du marketing pour stimuler la production n'a pas été identifié comme un enjeu, alors qu'une action politique est possible pour diminuer les incitations à consommer des produits néfastes pour la santé humaine, animale ou la biodiversité, en particulier auprès des enfants et pour les produits fortement consommateurs de ressources naturelles.

Un autre aspect clé, non abordé dans nos ateliers (mais abordé pendant le colloque par Catherine Larrère) sont les inégalités et l'absence d'inclusion

de certaines catégories d'acteurs ou de populations. L'IPBES a ainsi répertorié de nombreuses études qui soulignent l'importance de la lutte contre les inégalités et de l'implication des personnes dans la planification participative, y compris les populations les plus pauvres en milieu urbain, les populations autochtones et les communautés locales. Quelques études ont abordé les obstacles aux changements transformateurs qui découlent des inégalités de pouvoir substantielles en prenant l'exemple des systèmes alimentaires, où elles ont souligné les difficultés posées par le contrôle des semences, des intrants agricoles et de la distribution alimentaire par les entreprises.



E. Recherche et connaissance

La recherche devrait être à la base de toute action publique ou privée. Une des actions retenues les plus souvent mises en avant est le manque de connaissances, qui est réel sur certains sujets, mais qui majoritairement ne doit pas bloquer les actions sans regrets, c'est-à-dire les actions qui sont de toute façon positives pour un ou plusieurs enjeux de développement durable.

Actions proposées dans le domaine *Recherche et connaissance*



Recherche : prendre en compte les problématiques aux interfaces santé et biodiversité dans les plans et programmes nationaux incluant un volet connaissance / recherche.

Promouvoir la recherche à toutes les échelles

Mieux comprendre les microbiotes : étudier et cartographier les microbiotes dans chaque compartiment, renforcer la recherche participative, mettre en place des suivis populationnels de long terme.

Approfondir les connaissances sur les liens entre agriculture et santé : comprendre les liens, quantifier les bénéfices risques, acquérir des données

Mieux connaître pour mieux gérer dès 2022 / Encourager, par les outils financiers appropriés (AAP), des recherches concernant les mécanismes d'émergence et les services écosystémiques en matière de santé humaine et environnementale

Développer des recherches sur les liens entre biocides et maladies émergentes (obésité, diabète...) et caractériser l'exposome aux produits biocides

Recherches pluridisciplinaires transversales, avec l'équivalent d'un GIEC de la santé environnement pour renforcer la synergie des organismes concernés (ANSES, CNRS, INRAE, CIRAD, ANR, FRB, INERIS...) ainsi que le décloisonnement des plans opérationnels (il en existe 35, qualifiés de silos).

Atelier 6 : Quel modèle international / européen de gestion des risques sanitaires ?

Atelier 1 : Les microbiotes au cœur de la santé du vivant

Atelier 2 : Agriculture et alimentation : causes et solutions aux émergences infectieuses

Atelier 3 : Quels processus pour la prise en compte plus intégrée de la faune sauvage ?

Atelier 4 : Biocides et médicaments : impacts sur l'environnement, quelles alternatives ?

Atelier 5 : Territoires, quelles actions publiques ?

Deux types de besoins de recherche ont été identifiés : des besoins transversaux, par exemple mieux comprendre les liens entre biodiversité et santé (sur tous les aspects = qualité de l'air, de l'eau, événements climatiques extrêmes, pollutions, maladies infectieuses, bien-être physique mental etc.) et des besoins spécifiques, par exemple, étudier et cartographier les microbiotes.

Il est également important de mieux comprendre les processus fonctionnels d'adaptation ou de déséquilibre des écosystèmes, les impacts des activités sur la biodiversité et par contrecoup sur la santé humaine, avoir des connaissances sur les

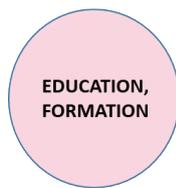
évaluations des risques, les évaluations économiques (coûts de l'inaction versus coût de l'action).

Il manque aussi des études pour évaluer les défis posés par la diffusion de technologies nocives, ou l'importance et la conception de systèmes d'innovation qui encouragent les technologies sans impacts. Nous avons aussi besoin de recherche sur les scénarios du futurs (en fonction des choix sociétaux) et les modèles qui les sous-tendent, sans oublier les recherches en sciences sociales qui permettent de mieux comprendre les comportements des acteurs, des individus et des populations, les recherches juridiques qui permettent d'explorer les mécanismes à développer ou les freins et leviers du dispositif actuels.

F. Formation et éducation

Les changements transformateurs sont des changements dans les comportements, les pratiques, la législation ou les visions du monde et les notions de bonne qualité de vie qui, par leur ampleur ou leur capacité d'adhésion des différents pans de la société, permettent le renversement des tendances mortifères. L'IPBES identifie également les principaux points de levier (lieu, instance ou groupes d'acteurs par lesquels de petits changements peuvent générer des changements plus importants aux niveaux supérieurs ou chez d'autres instances / acteurs) et les "leviers" du changement qui sont des interventions essentielles en matière de gestion et de gouvernance, sans lesquelles une transformation réussie ne serait pas possible.

Actions proposées dans le domaine **Éducation et formation**

| | | |
|--|---|---|
|  | 1. Education, cycle secondaire Promouvoir dans les programmes de collège/lycée des notions en lien avec le concept "une seule santé" ainsi que des éléments de compréhension des liens entre santé humaine, santé animale et santé environnementale | Atelier 7 : Former les décideurs et les professionnels de santé |
| | Éduquer depuis le plus jeune âge et former tout au long de la vie : informer et former spécifiquement sur les microbiotes les différents publics. | Atelier 1 : Les microbiotes au cœur de la santé du vivant |
| | Dès 2023 → Intégrer dans les programmes scolaires ou extra-scolaires, en particulier dans le secondaire, des interactions entre santé et biodiversité apportant une connaissance de la nature : « Bons comportements » du quotidien ou les services rendus par la nature | Atelier 3 : Quels processus pour la prise en compte plus intégrée de la faune sauvage ? |
| | 2. Enseignement supérieur Mettre en place un tronc commun sur le concept « une seule santé » d'un nombre d'heures significatif en priorité dans les établissements d'enseignement des corps de métiers suivants : Professions de la santé (médecins, maïeuticiens, odontologues, pharmaciens et autres auxiliaires médicaux et notamment infirmiers, diététiciens etc.), Vétérinaires, Agronomes, ingénieurs du vivant, Sociologues, géographes de la santé, urbanistes, paysagistes et architectes, économistes de la santé, journalistes, professions de la petite enfance... | Atelier 7 : Former les décideurs et les professionnels de santé |
| | Consolider la formation d'un tronc commun "une seule santé" des hauts fonctionnaires et administrateurs | Atelier 7 : Former les décideurs et les professionnels de santé |
| | Inscrire la démarche « une seule santé » et la santé environnementale aux thèmes de l'action du service sanitaire des étudiants en santé et consolider le contenu pédagogique proposé aux étudiants | Atelier 7 : Former les décideurs et les professionnels de santé |
| | 3. Formation continue et professionnalisation Transmettre, c'est conscientiser et former les professionnels et les décideurs : Dès 2022 → Organiser des temps de rencontre (colloques) , développer et promouvoir (avec l'appui du FOREDD, du CEREMA, du CNFPT...) des modules pratiques dans l'offre de formation « santé-biodiversité tout au long de la vie » et des guides techniques pour les acteurs de terrain / Dès 2021 → Conscientiser les décideurs en exercice (interventions dans les ministères, les EPCI, les grandes entreprises) à l'interdépendance des trois santé et à l'importance des services écosystémiques. | Atelier 3 : Quels processus pour la prise en compte plus intégrée de la faune sauvage ? |
| | Favoriser la mise en place d'une formation en e-learning pour les acteurs publics et privés et instaurer un cycle des hautes études en lien avec le concept de "une seule santé" . Au plan international, poursuivre le développement du projet OMS/OIE de formation commune (mise en place d'exercices communs). | Atelier 7 : Former les décideurs et les professionnels de santé |
| | Développer l' offre de formation continue relevant de la démarche « une seule santé » aux professionnels de santé et plus généralement à destination d'un public large. | Atelier 7 : Former les décideurs et les professionnels de santé |
| | Favoriser la reconnaissance des formations continues en lien avec la démarche "une seule santé" sur le marché de l'emploi, ainsi que la valorisation des compétences acquises | Atelier 7 : Former les décideurs et les professionnels de santé |
| Internationaliser l' offre de formation initiale et continue autour de la démarche "une seule santé" en priorité auprès du monde francophone, et améliorer le rayonnement international des formations françaises | Atelier 7 : Former les décideurs et les professionnels de santé | |
| Former les décideurs en formation initiale et continue | Atelier 2 : Agriculture et alimentation : causes et solutions aux émergences infectieuses | |
| Formation des élus et des cadres territoriaux adaptés à la santé environnement en relation avec le Conseil national de la formation des élus locaux (CNFL), l'Ecole des hautes études en santé publique, les ARS, le CNFPT, l'Institut national des services publics et les ORS ; ainsi que la formation initiale et continue pour d'autres corps de métiers concernés par les interrelations santé et environnement (outre les médecins et paramédicaux, les vétérinaires, écologues) ; les grandes écoles formant les élites administratives, de nombreuses branches industrielles, l'agriculture, les filières énergétiques, le bâtiment et les travaux publics, l'urbanisme, les transports, etc. | Atelier 5 : Territoires , quelles actions publiques ? | |

L'éducation et la transmission des connaissances peuvent prendre la forme d'une sensibilisation à des changements de comportements par une meilleure compréhension de notre dépendance au vivant, tant par les professionnels concernés (médecins, vétérinaires, écologues, agronomes, mais aussi architectes, urbanistes, ...), que par les décideurs (élus nationaux et territoriaux, hauts fonctionnaires, notamment via le nouvel institut du service public, fonctionnaires territoriaux), mais plus généralement par l'ensemble des citoyens. C'est l'ensemble des cursus, notamment universitaires et de formation continue qui doivent être revus et complétés.

Il est également important de soutenir la transmission des savoirs traditionnels pour maintenir les

capacités locales de gestion (par exemples les savoirs traditionnels en connaissance du sol chez les agriculteurs, les savoirs en matière de sélection variétale, les savoirs en matière de production locale). L'éducation environnementale peut également renforcer des valeurs telles que la connectivité, le soin et le sentiment d'appartenance au vivant englobant la capacité à comprendre et à évaluer ses propres valeurs (vertus et principes) et celles de la société dans laquelle on vit. Elle implique une prise de conscience de l'importance des questions d'éthique et de valeurs, sans pour autant prescrire des valeurs particulières. Le but est de fournir des outils qui permettent de s'engager dans des négociations respectueuses, réfléchies et informées vers des décisions et des actions qui mènent à un avenir durable.



G. Communication et mise en réseau

La communication entre les décideurs politiques, les scientifiques et les acteurs économiques est essentielle pour que les informations sur les enjeux sociétaux, les bonnes pratiques et les résultats scientifiques puissent être appropriés et partagés. L'éducation du public est également importante pour que les visions et les perceptions intègrent les enjeux de santé publique et les enjeux de protection de la biodiversité. Une prise de conscience collective est en effet une première étape pour inciter à agir.

Actions proposées dans le domaine *Communication et mise en réseau*



1. Informer et sensibiliser le public et la société civile

- Informé et sensibiliser les populations** à la démarche une seule santé.
- Dès 2021 → **Éduquer le grand public** aux interactions, aux services écosystémiques et à la notion « une seule santé »
- Communiquer** auprès des **personnels politiques** et de la **société civile** pour favoriser la prise de conscience collective des enjeux afin de **les associer et les impliquer dans la mise en œuvre**
- Rendre plus visible l'offre de formation initiale et continue** autour du concept "Une seule santé" sur la scène internationale et notamment le portage auprès du monde francophone.
- Favoriser la diffusion des connaissances** : communiquer et informer sur les impacts santé
- Renforcer l'étiquetage environnemental et nutritionnel**
- Communiquer auprès du grand public sur l'importance des microbiotes** : Diffuser des supports de communication dans les files d'attente des restaurants collectifs ou cantines, salles d'attente médicales sur les enjeux liés aux microbiotes, être présent sur les réseaux sociaux avec l'aide de professionnels.
- Mettre en place une **information du grand public relative à l'utilisation des biocides.**
- une **formation obligatoire des acheteurs des ERP et des vendeurs**
- Campagnes auprès des populations, de sensibilisation et d'éducation à la santé environnement pour**

2. Echanger les connaissances, partager les expériences

- Connaître, c'est valoriser l'expérience et les données existantes : **cartographier les acteurs / instances et les expertises aux échelons national et local** (2021, 2022), **Recenser et évaluer les actions localement adaptées et performantes** pour les faire connaître (2021), mettre en réseau et diffuser les connaissances (par ex : GT Une seule santé du PNSE4)
- Coordination des professionnels concernés par la prévention sanitaire environnementale en appui des actions territoriales** : médecins et paramédicaux, vétérinaires, secteurs mutualistes, etc. ; pour aider au pilotage du plan d'actions et participer à son suivi, chaque EPCI comporte un Conseil de territoire de santé (CTS) en relation étroite avec l'ARS pour sensibiliser le territoire à la santé environnementale et l'amener à se doter d'un diagnostic pour passer à une action de prévention adaptée aux spécificités de ce territoire.
- Former et déployer les échanges de connaissances** au niveau local, européen et international
- Soutenir les **programmes de capacity building** via notamment des **échanges de pratiques** entre pays du Nord et pays du Sud, et promouvoir le développement de **démarches participatives impliquant les populations locales**
- Mettre à profit les **différents événements** pertinents de 2021 pour appuyer la **démarche « One Health »** et **porter les recommandations** issues des réflexions de ce groupe de travail

Atelier 7 : **Former** les décideurs et les professionnels de santé

Atelier 3 : Quels processus pour la prise en compte plus intégrée de la **faune sauvage** ?

Atelier 6 : Quel modèle **international / européen** de gestion des risques sanitaires ?

Atelier 7 : **Former** les décideurs et les professionnels de santé

Atelier 2 : Agriculture et alimentation : causes et solutions aux émergences infectieuses

Atelier 2 : Agriculture et alimentation : causes et solutions aux émergences infectieuses

Atelier 1 : Les **microbiotes** au cœur de la santé du vivant

Atelier 4 : Biocides et médicaments : impacts sur l'environnement, quelles alternatives ?

Atelier 4 : Biocides et médicaments : impacts sur l'environnement, quelles alternatives ?

Atelier 5 : Territoires, quelles actions

Atelier 3 : Quels processus pour la prise en compte plus intégrée de la **faune sauvage** ?

Atelier 5 : **Territoires**, quelles actions publiques ?

Atelier 6 : Quel modèle **international / européen** de gestion des risques sanitaires ?

Atelier 6 : Quel modèle **international / européen** de gestion des risques sanitaires ?

Atelier 6 : Quel modèle **international / européen** de gestion des risques sanitaires ?

Ce domaine a été plébiscité par les participants des ateliers dans ses aspects information du grand public et sur les aspects échanges de connaissance, partage des expériences. Ce qui est également notable est la proposition d'outils très opérationnels comme le renforcement de l'étiquetage environnemental et nutritionnel, l'organisation de campagnes grand

public, la diffusion de supports de communication dans les files d'attente des restaurants, cartographier les acteurs pour faciliter la mise en réseau. Un complément pourrait être de reconnaître le besoin de développer ou soutenir des plateformes de partage et de diffusion de la connaissance en lien avec la recherche.



Copyright : LVERGER/CHRU Nancy Juin 2021

**L'Être humain est un être vivant.
Donc, la santé humaine, la santé animale, la santé végétale
et le fonctionnement des écosystèmes sont uns et (re)liés.**

Ce cahier de propositions est issu de la conférence « Une seule santé : en pratique ? », organisée le 17 mars 2021 dans les locaux de VetAgro Sup par Humanité et Biodiversité, l'association Santé environnement France, France Nature Environnement, la Fondation pour la recherche sur la biodiversité et la Fédération des syndicats vétérinaires de France.

Cette journée proposait de contribuer à la réflexion sur les transitions vers un modèle plus préventif et durable, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes pour continuer de co-construire des solutions et des recommandations d'action publique. Elle a permis de croiser les regards de praticiens issus de nombreux domaines (médecines, écologies, vétérinaires, Sciences humaines et sociales, etc.) notamment autour de sept ateliers thématiques. Ce cahier est la restitution condensée des travaux menés par ces ateliers.

La conférence a produit un état des lieux de la science et des politiques publiques. Les propositions qui ont émergé des ateliers sont le trait d'union entre cet état des lieux et le passage à l'action depuis la recherche jusqu'aux politiques locales, dans nos territoires, nos socio-écosystèmes.

